



**Val-d'Or**

**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
PROJET DE RÈGLEMENT 2018-23**

**AVIS** est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le lundi 5 mars dernier, a adopté le premier projet de règlement 2018-23, amendant le règlement de zonage 2014-14 en vigueur dans le but de modifier l'article 12.2.1.6 régissant les enseignes commerciales dans les zones à dominantes *Commerce et service, Commerce de gros et industrie, Récréation, Ressource naturelle et Agricole*.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Le conseil de ville tiendra une assemblée de consultation publique à l'égard de ce projet de règlement le lundi 19 mars 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations du conseil de ville, située au 855 de la 2<sup>e</sup> Avenue à Val-d'Or. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption; il entendra les personnes et les organismes désirant s'exprimer.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, 855, 2<sup>e</sup> Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 7 mars 2018.

  
**Me ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**